

A quand un véritable plan de transition écologique pour Versailles et Versailles Grand Parc (VGP) ?

Dans son rapport sur le développement durable, la Ville a fourni un bel effort de transparence sur le suivi des performances des fondamentaux que sont la sobriété énergétique, les mobilités sobres et douces et l'écologie urbaine. Elle a aussi présenté le budget 2021 de manière transversale sur l'axe de la transition écologique. C'est une première étape dans la construction d'un véritable plan d'adaptation au dérèglement climatique.

Nous regrettons cependant l'absence d'ambition et de méthode pour une réduction de l'impact carbone et de la pollution de l'air. Nous ne disposons d'aucun élément chiffré pour objectiver la démarche. Nous proposons que le tableau de bord initié cette année par la Ville soit complété par des objectifs fixés et mesurés annuellement. L'ADEME propose des fiches « Transition écologique, un mandat pour agir » et une méthode d'analyse du budget sous le prisme de l'impact des dépenses sur le climat.

Les actions de sensibilisation, limitées aux enfants, devraient s'adresser à tous les citoyens. Outre les fresques du climat indispensables pour les élus et les conseils de quartier, nous jugeons nécessaire de dispenser des formations ADEME aux services municipaux et communautaires. Le volet alimentation n'est pas abordé en dehors de la sensibilisation des enfants à la lutte contre le gaspillage. Alors que la Ville s'apprête à renouveler le marché pour les cantines scolaires, c'est le moment d'offrir le choix de l'option quotidienne végétarienne, moyen de lutter contre le réchauffement climatique et les problèmes de santé liés à la surconsommation de protéines animales et à l'insuffisance de fibres. Les marchés de la restauration collective, dont les repas à domicile des seniors, sont des leviers de réduction des gaz à effet de serre.

Les actions de la Ville devraient être complétées par celles de l'agglomération mais le rapport de VGP se limite à quelques illustrations de réalisations communautaires certes intéressantes, notamment l'expérimentation de la tarification éco responsable sur 8 autres villes de VGP ou le rôle de facilitatrice de projets dédiés au maraîchage urbain et périurbain pour encourager l'économie circulaire. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), obligatoire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants, est un outil de planification stratégique et opérationnel qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire. Il tarde à sortir et n'est même pas mentionné dans le rapport ni dans le budget de l'agglomération !

Il reste beaucoup à faire pour qu'une ambition et une stratégie soient formalisées et que l'ensemble des leviers à la portée des collectivités territoriales soient pris en compte et actionnés. Nous nous réjouissons des consultations prévues d'ici l'été sur le futur PCAET.

Anne-France Simon

Ensemblevivonsversailles.fr

ensemblevivonsversailles@gmail.com